



I

MOTION GENERALE

L'Union Culturelle Wallonne réunie en Congrès statutaire et d'orientation à Ottignies ce 12 avril 2008 se réaffirme comme le plus ancien et le plus important mouvement volontaire fédérateur wallon.

Forte de ses cinq Fédérations provinciales, de ses trois cents sociétés locales et de ses nombreux membres à titre individuel, l'Union Culturelle Wallonne entend défendre et promouvoir les valeurs culturelles véhiculées par les langues régionales endogènes de la Wallonie.

L'Union décide de s'adresser et de fédérer davantage tous les Wallons d'ici, d'Europe et du monde afin qu'ensemble ils soient les témoins attentifs et les responsables de leurs spécificités.

Il faut à la Wallonie un véritable projet culturel qui révèle son identité de région dans l'Europe des cultures.

L'Union Culturelle Wallonne est un mouvement au service de la démocratie culturelle ; son action est guidée par un souci permanent d'ouverture et de progrès.

L'Union demande avec insistance au peuple wallon une conscience plus vive de sa propre culture dont les composantes essentielles sont les langues régionales. L'unique chance d'affirmer notre identité est de travailler et de nous engager dans l'unité.



II

<p>MOTION RELATIVE AU CONSEIL DES LANGUES REGIONALES ENDOGENES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE</p>
--

s'appuyant

sur le décret de la Communauté française de Belgique du 14 décembre 1990 relatif à la protection de la promotion des langues régionales endogènes ;

**L'Union Culturelle Wallonne, réunie en Congrès statutaire et
d'orientation ce 12 avril, à Ottignies**

recommande

La poursuite de la politique d'aide à l'édition entreprise par ledit conseil ;

réclame

une augmentation des budgets consacrés aux langues régionales qui tienne compte au moins de l'inflation ;

requiert

un élargissement des activités dudit Conseil en vue de l'instauration d'une politique globale de mise en valeur des langues régionales ;

exige

la réactivation des démarches entreprises par ledit Conseil pour l'intégration des cultures et des langues régionales dans l'enseignement et dans les médias qui révèlent de la Communauté Wallonie-Bruxelles.



III

<p style="text-align: center;">MOTION RELATIVE A LA SIGNATURE PUIS A LA RATIFICATION PAR LA BELGIQUE DE LA CHARTRE EUROPEENNE DES LANGUES REGIONALES OU MINORITAIRES</p>
--

considérant

que le décret de la Communauté française de Belgique du 14 décembre 1990 relatif à la protection et à la promotion des langues régionales endogènes est en parfaite concordance avec la charte européenne des Langues régionales ou minoritaires ;

appelant

que le Conseil des Langues régionales de la Communauté française de Belgique a fait connaître à de multiples reprises son souhait de voir cette Charte signée et ratifiée par la Belgique, que ce Conseil a fait depuis longtemps des propositions concrètes en ce sens au Gouvernement fédéral et que de nombreux pays de l'Union Européenne ont signé cette Charte et l'ont ratifiée à ce jour, remplissant ainsi les conditions d'une entrée en vigueur dudit document ;

signalant

que le Conseil international de la langue française a voté une motion par laquelle il souhaite que tous les pays francophones concernés signent puis ratifient cette Charte ;

**l'Union Culturelle Wallonne, réunie en Congrès statutaire et
d'orientation ce 12 avril 2008, à Ottignies**

requiert

la signature puis la ratification par la Belgique de la Charte européenne des Langues régionales ou minoritaires ;

réclame

une intervention de la Communauté Wallonie-Bruxelles en ce sens auprès des autorités fédérales, afin de voir concrétiser ainsi sa dernière déclaration gouvernementale sur ce sujet.



IV

MOTION CONCERNANT LES MEDIAS

Constatant objectivement

Le peu de place réservé aux langues régionales de Wallonie dans le paysage audiovisuel de la Communauté Française de Belgique. En effet :

- en radio, si l'on peut constater une amélioration des émissions de la R.T.B.F. en décrochage régional, ces émissions souffrent toujours d'une attribution très défavorable des créneaux horaires, du manque flagrant de moyens financiers et même, pour certaines d'entre elles, du minimum requis de moyens humains ;
- en télévision, s'il y a une amélioration dans la production de « Wallons Nous », les langues régionales de Wallonie restent toujours absentes du quotidien télévisuel des Wallons ;
- en matière de télévisions communautaires, si l'on décèle un intérêt nouveau pour certaines activités et l'une ou l'autre expérience intéressante, la majorité des centres ne remplissent aucunement leur rôle de « télévision de proximité » en valorisant l'existence des langues régionales de Wallonie.
- dans le secteur des radios locales, on connaît une diversification d'émissions dans l'ensemble de la Wallonie.

Alors que les langues régionales bénéficient dans la plupart des pays d'Europe de plages horaires importantes, le wallon, le picard, le gaumais et le champenois, sont mal diffusés cependant que la vie culturelle est riche d'événements qui mériteraient d'être captés et diffusés.

Le Congrès

Estime

que la diffusion des langues régionales de Wallonie dans les média est encore marginalisée.

En conséquence, le Congrès

Charge

les instances de l'Union Culturelle Wallonne :

- de poursuivre les contacts avec la R.T.B.F. et les stations privées afin de les sensibiliser à l'utilité et aux bénéfices de la diffusion d'émissions en langues régionales de Wallonie ;
- de poursuivre les contacts avec la R.T.B.F., la Fédération des Télévisions locales et les stations privées afin de les sensibiliser au travail conséquent fait d'initiative par les autres télévisions d'Europe dans la diffusion et la promotion des langues régionales ;
- d'améliorer sans cesse la collaboration établie avec la presse écrite.



V

MOTION CONCERNANT LES MEDIAS

Si l'Union Culturelle Wallonne entend prendre en charge la défense des parlers wallons et de la culture régionale, c'est parce qu'elle souhaite que les Wallons soient Européens de « quelque part ».

Le Congrès :

décide

de poursuivre son action au sein de l'Association internationale pour la Défense des Langues et des Cultures Menacées (A.I.D.L.C.M.) du Comité International des Fédérations du Théâtre Amateur (C.I.F.T.A.) et de l'Association Internationale du Théâtre d'Amateur (A.I.T.A.), afin d'y affirmer l'existence de la Wallonie, d'y montrer la culture et les créations de notre région, de contribuer à la construction de l'Europe des cultures et des diversités, seule garante de la paix et de la démocratie ;

souhaite

que le Commissariat général aux Relations Internationales de la Communauté française de Belgique (C.G.R.I.) amplifie son aide pour la promotion de nos créateurs dans le monde ;

que, conformément aux directives européennes en matière de langues et cultures régionales et minoritaires, l'avenir de nos langues régionales soit mieux pris en compte par les instances de l'Union européenne.



VI

MOTION CONCERNANT LES POUVOIRS PUBLICS

Le Congrès

réclame

des pouvoirs publics en général, pour les domaines entrant dans leurs compétences et pour les territoires placés sous la juridiction, une action volontariste et ferme en faveur de l'utilisation et de la mise en valeur des langues régionales de Wallonie.

Le Congrès

exige, en particulier,

Une action permanente des pouvoirs publics de tous les niveaux :

- a. pour que l'emploi des langues régionales, dans tous les domaines de la vie des hommes, soit enfin reconnu comme valeur culturelle à part entière ;
- b. pour que le wallon, le picard, le gaumais et le champenois s'inscrivent clairement comme parties intégrantes du patrimoine de la Wallonie et puissent bénéficier du même respect, du même souci de préservation et de promotion, de la même volonté d'étude scientifique que les autres facettes de notre patrimoine, tout en tenant compte de cette particularité évidente, qu'il s'agit d'un patrimoine immatériel mais vivant.
- c. pour que les décrets du Conseil de la Communauté française de Belgique des 2 février 1983 et du 14 décembre 1990 bénéficient d'avantage d'applications sans lesquelles ils ne peuvent rester que des textes symboliques de la volonté politique d'un moment ;
- d. pour que le Conseil des Langues Régionales Endogènes – à l'instar des autres Conseils Supérieurs Consultatifs – soit confirmé dans son indispensable rôle d'avis, et que ceux-ci soient suivis d'effets ;
- e. pour que l'utilisation des langues régionales de Wallonie par les autorités politiques abandonne l'aspect trop souvent limité au seul folklore, et s'inscrive dans une recherche de qualité de la langue par consultation d'associations ou de personnes-ressources ;

Le Congrès

réclame, avec force, des pouvoirs publics issus à tous les niveaux du choix démocratique des citoyens et fonctionnant grâce aux deniers publics un efficace soutien à l'action permanente de l'Union Culturelle Wallonne et de ses composantes pour la concrétisation du Projet Culturel Global qui veut engager le peuple wallon dans la pratique de sa culture particulière.



VII

MOTION CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT

Prenant comme référence

les travaux de pédagogie et de psycholinguistique qui font autorité et dont les conclusions confirment depuis longtemps le bilinguisme langue véhiculaire/langue régionale comme un élément essentiel prédisposant à l'apprentissage d'autres langues, ainsi qu'au développement intellectuel et social de l'enfant.

Le Congrès

réclame

de tous les Pouvoirs et des Partenaires une attention très particulière à l'intégration de la langue régionale endogène, outil de développement intellectuel, linguistique et culturel, dans le processus éducatif des enfants et des adolescents, ainsi que dans la formation de jeunes adultes ;

s'adresse

particulièrement

Au Ministre de l'Enfance et de l'Enseignement fondamentale pour qu'il adopte enfin une attitude générale conforme à la volonté des wallons d'intégrer leur langue régionale dans leur développement culturel ;

de manière générale

au même Ministre et à sa formation politique pour qu'ils marquent clairement leur volonté d'aller dans le sens des nombreuses initiatives des gouvernements démocratiques européens quant à la reconnaissance et la promotion des langues régionales, particulièrement dans l'enseignement ;

demande

avec une extrême instance que conjointement à l'introduction prônée d'un bilinguisme obligatoire dans l'enseignement primaire, soient enfin mis en application, par des mesures et des moyens adaptés, les dispositions des Décrets du 2 février 1983, du 14 décembre 1990 ainsi que du récent décret de juillet 1998 relatif aux Arts de la Parole dans les Académies de Musique et dans l'Enseignement Secondaire à Distance, en s'inspirant aussi des recommandations déposées par la Commission d'intégration des langues régionales et ratifiées par le Conseil des langues régionales endogènes de la Communauté française de Belgique ;

se tient

à la disposition pour un partenariat efficace en vue d'assurer une maîtrise des langues régionales dans la formation initiale et continuée des enseignants.

En conséquence, le Congrès :

mandate

les instances de l'Union Culturelle Wallonne pour poursuivre des démarches opportunes et suivies auprès des pouvoirs Organisateurs et des organisations reconnues des parents, des enseignants et des étudiants, tout niveaux et tout types d'enseignement confondus ;



souhaite

une intervention rapide auprès des Institutions de formation des futurs enseignants afin d'obtenir l'inscription de l'apprentissage et de l'exploitation des langues régionales endogènes dans leurs programmes ;

invite

les responsables des compagnies théâtrales et des centres régionaux qui assurent des cours de wallon à collaborer en vue d'assurer, notamment aux jeunes comédiens, une formation à la langue en vue d'une communication orale correcte et rigoureuse dans la langue régionale (qui ne peut se contenter d'être du français teinté d' accents picards, gaumais, champenois ou wallons) ;

demande

à tous les membres de l'Union Culturelle Wallonne de se considérer comme les premiers acteurs de l'apprentissage et de la transmission des langues régionales dans leur entourage et leur famille.

propose

aux mandataires politiques membres ou sympathisants de l'Union de se regrouper dans une association dont le but serait de défendre l'intégration des langues régionales dans l'enseignement ;

insiste

pour que les membres de l'Union Culturelle Wallonne prennent l'engagement de solliciter les pouvoirs de proximité (communes, provinces,...) pour développer dans leur entité toutes initiatives favorables à l'apprentissage et à l'usage des langues régionales, comme les y autorise le décret de 1983.



VIII

ENSEIGNEMENT (bis)

Le Congrès :

- constate que, malgré l'investissement d'artistes et de bénévoles en faveur de la langue wallonne, celle-ci ne cesse de perdre de sa vitalité et entre dans le processus décrit par les linguistes comme « la mort des langues »
- considère cependant, comme le confirment des faits historiques anciens et plus récents (de l'hébreu en Israël au breton), que « l'action humaine peut toujours renverser le cours des choses (J.-L. Calvet)
- constate à ce sujet que l'avis des plus grands spécialistes est unanime : si la transmission familiale est devenue un leurre, seule l'introduction du wallon à l'école peut encore en assurer la survie
- estime en conséquence qu'il serait normal et souhaitable que la Communauté Française responsable de l'enseignement mette en place avec des personnes compétentes un groupe de travail devant aboutir à l'instauration d'un cours de wallon à l'école
- fait confiance au Ministre-Président de la Communauté Française, qui a exprimé récemment son sentiment d'appartenance à sa communauté, pour prendre en compte notre demande.



En conclusion :

La perte de vitalité de la langue wallonne est devenue une évidence : quasi-disparition de la transmission familiale, diminution des initiatives d'enseignants, diminution du nombre de participants aux concours scolaires, vieillissement du public des cours pour adultes, réduction de la place du wallon dans les médias.

Et l'on est bien forcé de reconnaître que les apparitions publiques du wallon tiennent davantage de soins palliatifs qu de remèdes efficaces. Le théâtre semblerait peut-être une exception, mais malgré son succès relatif, il faut reconnaître que le répertoire est de plus en plus envahi par des adaptations à la langue souvent approximative et, dans le public et même les coulisses, il est rare d'entendre un mot de wallon...

Il est donc évident que le wallon est sur la voie du déclin.

Les ouvrages des linguistes sont nombreux sur le sujet du déclin des langues, mais ils sont unanimes sur un point : une action humaine volontariste -donc politique-est toujours capable d'inverser le cours des choses. *La fondation d'écoles où puissent l'apprendre les enfants à qui elle n'est pas transmise par leur milieu familial reste toujours possible (Claude Hagège)*

L'exemple de l'hébreu, devenu langue d'Etat, est évidemment spectaculaire et personne n'envisage que le wallon devienne langue officielle ! Mais on peut en tirer bien des enseignements pour la sauvegarde d'une langue, et notamment l'échec d'une volonté de rétablir la transmission familiale. En revanche, la pratique de la langue dans l'enseignement sera couronnée de succès, à commencer par les jardins d'enfants.

Dans ce domaine, les témoignages de linguistes renommés abondent pour dire l'importance du bilinguisme précoce, le fait que *plus on parle de langues, plus on éprouve de facilité à en apprendre d'autres (M.Yaguello)*

C'est également chez cet auteur que l'on trouve cette mise en garde que bien des Wallons devraient méditer, ceux-là qui se disent trop volontiers « fiers d'être Wallons » sans poser aucun acte concret : *Quand les gens se sentent obligés de proclamer qu'ils sont fiers de leur langue, il y a des raisons de s'inquiéter pour la langue en question (...) Est-ce qu'on entend jamais un Américain se proclamer fier de la langue anglaise ? »*

Il serait donc urgent que les responsables politiques de l'enseignement prennent conscience que c'est sur eux que pèserait le reproche des générations futures de n'avoir rien fait pour que le wallon survive.

Les circonstances paraissent d'autant plus favorables à une décision hardie que l'avenir de la Belgique est incertain et que, pour la première fois, un homme est à la tête de la Communauté Française, responsable de l'enseignement, et de la Région Wallonne, symbole de son identité.